

Séance du mardi 22 juillet 2025

Date de la convocation : 17/07/2025

Membres en exercice :
13

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h30

Présents : 7

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Nathalie PLOUVIEZ, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Votants : 8

Pour : 8

Représenté(s) : Angélique LALLOT représentée par Lydie DE ARRIBA

Contre : 0

Abstention : 0

Excusé(s) :

Secrétaire de séance :
Robert ROUFFIAC

Absent(s) : Véronique CHERBOURG, Aymeric GUIPAUD, Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Bruno PUTTO

Objet : Sécurisation de la route de la Barrière : demande de fonds de concours à GAILLAC GRAULHET agglomération - DE_019_2025

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 février 2025, la commune a sollicité des aides auprès de L'état et du Département pour sécuriser la route de la Barrière.

Le projet initial prévoyait une réduction de la vitesse par la pose de 3 plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal ainsi qu'une signalétique à 30 km/h.

Toutefois, les plateaux ralentisseurs ne sont pas réglementaires.

Par conséquent, il convient de prendre une nouvelle délibération pour la pose de 3 écluses de 6 ilots (2 par écluse)

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les 3 écluses pour un total de 14 445 € HT
- mandate le maire pour signer tout document se rapportant au projet.

Plan de Financement :

- Département : amende de police 30%
- GAILLAC GRAULHET agglomération : Fonds de concours 35 %
- Commune : autofinancement 35 %

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ



Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC